

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 28 Février 2008

Étaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mmes COUCHOURON, SAILLET et Mrs DUMONT, JUNGES.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET.
<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT, Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Étaient Excusés

<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD.
<i>Gizeux</i>	: Mr BERTHELOT.

Secrétaire de séance

Monsieur Pierre JUNGES

Assistait également à la réunion

Monsieur EXPERT, Trésorier Municipal.

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente propose de rajouter à l'ordre du jour l'approbation du compte rendu de la séance du 21 Février 2008.

L'assemblée valide cette proposition.

Ordre du Jour

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2008

Ce document est adopté à l'unanimité.

II. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS DE L'ANNEE 2008

8 - Du service Abattoir

Ce budget annexe permet de constater :

- Les amortissements et provisions,
- L'encaissement du loyer,
- Le remboursement de l'annuité d'emprunt.

Compte tenu notamment des amortissements et provisions à mettre en place dès cette année, il s'avère nécessaire de prendre en compte pour la section de fonctionnement le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 25 654,75 €.

Par contre, la section d'investissement dégage un excédent de 31 378,78 € qui ne peut être « employé » dans le volet dépenses.

Elle précise que la réglementation en vigueur permet de présenter un budget en déséquilibre ; elle fait référence à l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle détaille les grandes lignes du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 200,00 €
Chapitre 66	Charges financières	1 203,78 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort et prov.	36 141,82 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	800,00 €
Chapitre 002	Déficit reporté	4 422,96 €
TOTAL		43 768,56 €

Recettes

Chapitre 75	Produits de gestion courante	3 500,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	25 654,75 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort.	14 613,81 €
TOTAL		43 768,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

Chapitre 16	Remboursement emprunt	4 726,70 €
Chapitre 22	Dépenses imprévues	1 200,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort et prov.	14 613,81 €
TOTAL		20 540,51 €

Recettes

Chapitre 001	Excédent reporté	6 276,26 €
Chapitre 16	Loyers encaissés	9 501,21 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort.	36 141,82 €
TOTAL		51 919,29 €

Soit un excédent de 31 378,78 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

8 - Du service Activités Commerciales

Madame la Présidente détaille par chapitre la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	18 950,00 €
Chapitre 12	Charges de personnel	21 500,00 €
Chapitre 66	Charges financières	18 200,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et prov.	16 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	9 525,95 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort	112 333,00
TOTAL		196 508,95 €

Recettes

Chapitre 75	Produits de gestion courante	110 141,00 €
Chapitre 02	Excédent antérieur	73 325,95 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort.	13 042,00 €
TOTAL		196 508,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour la section d'investissement, elle énumère en dépenses les programmes de travaux soulignant que les recettes correspondantes sont composées de subventions, emprunts, autofinancement et amortissements.

Les crédits mis en place pour la réalisation des travaux inscrits dans le projet de budget 2008 s'articulent comme suit :

Travaux d'extension des bureaux CER France Val de Loire	62 500,00 €
Commerce de 1 ^{ère} nécessité à Benais	149 544,00 €
Travaux Cave du Pays de Bourgueil	35 000,00 €
Construction d'un atelier relais	150 000,00 €
Agrandissement du multi services Igorandais	50 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 034 207,03 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

8 - Du service Gendarmerie**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	69 665,67 €
Chapitre 12	Charges de personnel	4 464,00 €
Chapitre 66	Charges financières	128 014,43 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	150 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort	111 231,61 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de cession	700 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 000,00 €
TOTAL		1 166 375,71 €

A noter que la vente des anciens bâtiments (700 000,00 €) permettra d'affecter 150 000,00 € dans le budget principal de la Communauté de Communes.

Recettes

Chapitre 73	Impôts et taxes	26 553,09 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	148 920,40 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	700 701,27 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre – Amort.	11 642,00 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	25 355,59 €
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	253 203,36 €
TOTAL		1 166 375,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est quasiment composée d'opérations constatant le transfert du syndicat de gendarmerie vers la Communauté de Communes.

Deux crédits ont toutefois été mis en place pour assurer les derniers travaux à engager dans la nouvelle caserne de gendarmerie, à savoir :

Installation d'aires de jeux	20 000,00 €
Installation de stores et équipements divers	30 000,00 €

Cette section s'équilibre à 4 403 226,65 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

8 - De la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

Madame la Présidente demande à ses collègues s'ils souhaitent détailler, ligne par ligne, les prévisions budgétaires.

Le Conseil Communautaire considère que cela ne s'avère pas nécessaire car la commission des finances a déjà examiné le projet en détail.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	237 606,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	250 032,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	656 512,52 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	202 622,28 €
Chapitre 66	Charges financières	24 865,01 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	25 654,75 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	61 004,55 €

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	339 043,77 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	124 360,35 €
	TOTAL	1 921 701,23 €

Recettes

Chapitre 013	Atténuation des charges	29 927,00 €
Chapitre 70	Produits des services	9 630,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	700 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	494 673,80 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	50 277,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	60,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	150 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	13 948,00 €
Chapitre 002	Résultat reporté	473 185,43 €
	TOTAL	1 921 701,23€

Madame SAILLET aborde ensuite le volet « subventions » et énumère la proposition faite par la commission des finances, soulignant que deux organismes n'ont pas encore fait parvenir une demande ; il s'agit des associations Vienne Appart et Lire et Dire.

Pour ces deux organismes, elle propose de réserver un crédit et de le verser qu'au vu d'une demande officielle obligatoirement accompagnée des documents qui doivent être fournis chaque année.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition.

♣ - Association Vienne Appart	:	1 700.00 €uros
♣ - Association « Lire et Dire »	:	590.00 €uros
♣ - Association Galipettes – Halte Garderie	:	24 700.00 €uros
♣ - Association Relais d'Assistants Maternelles	:	8 160.00 €uros
♣ - Coopérative Scolaire Ecoles Albert Ruelle - RASED	:	1 862.00 €uros
♣ - Office de Tourisme du Pays de Bourgueil	:	55 000,00 €uros
(dont 8 300.00 €uros de subvention exceptionnelle)		
♣ - Participation au Pôle Touristique International Saumur et sa Région	:	4 734,00 euros
♣ - Fonds Local Emploi Solidarité (FLES)	:	150.00 €uros
♣ - Inter Travail Service (gestion et animation de l'EFEB)	:	17 655.88 €uros

(dont 2 355.88 €uros au titre de l'année 2007)

S'agissant des subventions sollicitées par l'association Petite Enfance, Madame SAILLET précise que dans l'immédiat elle propose d'inscrire les mêmes montants que l'an passé car les éléments permettant de mesurer les « besoins » pour 2008 sont parvenus trop tardivement.

A cet effet, elle propose d'inscrire une réserve de crédits de 25 000,00 euros.

L'Assemblée accepte ces propositions.

Comme chaque année, des acomptes seront versés en début d'année jusqu'au vote du budget pour l'Office de Tourisme. Madame FOUQUET en sa qualité de Présidente de l'Office de Tourisme, ne participe pas au vote de la subvention.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame la Présidente énumère les principales opérations dont la réalisation est programmée en 2008.

Travaux ZA Benais/Restigné (viabilisation de lots)	240 140,24 €
Travaux de viabilisation ZA Bourgueil	17 702,01 €
Construction d'un chenil intercommunal	87 249,20 €
Achat de logiciels comptables « amorce de crédits »	20 000,00 €
Lancement pré étude OPAH	22 000,00 €
Réhabilitation d'un logement à Benais (au dessus du commerce de 1 ^{ère} nécessité)	134 378,56 €
Changement de chaudière à la Trésorerie	3 000,00 €
Achat de locaux « clés en mains » pour l'association Petite Enfance	550 000,00 €
Achat de matériels pour l'association Petite Enfance	30 000,00 €
Construction d'un local technique	150 000,00 €
Aménagement d'une aire de camping cars	35 000,00 €
Achat de panneaux signalétiques divers	2 000,00 €
Réserve foncière (ZA Bourgueil)	6 000,00 €

Cette section s'équilibre avec le FCTVA, les subventions attendues, mes emprunts à réaliser et le virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 339 043,77 €.

Monsieur BESNIER sollicite quelques précisions par rapport au produit attendu des contributions directes (Taxe Professionnelle). Il demande la raison pour laquelle la prévision est inférieure de 100 000,00 € par rapport au produit encaissé en 2007.

Madame SAILLET tient à préciser d'une part que le produit attendu n'est pas connu à ce jour et que d'autre part, il vaut mieux rester prudent car les chantiers mobiles de l'A 85 sont terminés, ce qui va entraîner une baisse de la TP.

Ce budget est ensuite voté à l'unanimité.

Monsieur EXPERT fait un rapide commentaire des résultats 2007, soulignant que la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes est en légère baisse et qu'il faudrait trouver de nouvelles recettes.

III. VOTE DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2008

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de maintenir ce taux à 13,57%.

IV. REVERSEMENT DES SALAIRES – BUDGET ANNEXES / CCPB

1) – Budget gendarmerie

Madame la Présidente souligne que la gestion, à compter du 1^{er} janvier 2008, du budget annexe « Ensemble Immobilier Caserne de Gendarmerie de Bourgueil » nécessitera des frais de personnel, tant sur le plan administratif que sur le plan technique ; il convient donc de déterminer les frais de personnel qui devront être pris en compte dans ce budget annexe.

A cet effet, elle propose d'adopter la grille de répartition hebdomadaire suivante :

- Responsable Administratif : 2 heures
- Adjoint technique 2^{ème} classe : 2 heures

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

2) – Budget Activités Commerciales

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 22 mars 2007, l'Assemblée avait validé les frais de personnel supportés par la Communauté de Communes pour le service « activités commerciales ».

Au vu des tâches réellement effectuées, elle propose de revoir le temps de travail pris en compte pour la répartition des frais de personnel correspondant, et suggère que la nouvelle répartition hebdomadaire s'articule comme suit :

- Responsable Administratif : 6 heures

- Adjoint Administratif 1^{ère} classe : 9 heures
- Adjoint technique 2^{ème} classe : 6 heures

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

V. MAINTIEN D'UN COMMERCE DE 1^{ère} NECESSITE À BENAIS – APPEL D'OFFRES

Monsieur Roger LE COZ, Vice Président en charge du développement économique, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 17 janvier 2008, le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'ensemble des travaux « logement et commerce » à Benais.

Cet appel d'offres a eu lieu, et la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie pour examiner les plis parvenus à la Communauté de Communes, propose de retenir les entreprises suivantes :

	Partie commerce HT	Partie logement HT	TOTAUX HT
Lot maçonnerie - Les Travaux de la Pierre (49650) Brain sur Allonnes	56 014.03	18 868.20	74 882.23
Lot Charpente – couverture - Entreprise TOURAIN (37140) Chouzé sur Loire	10 458.75	16 228.98	26 687.73
Lot menuiserie - Entreprise DARGENTON (37120) Richelieu	8 503.00	12 539.00	21 042.00
Lot plâtrerie - Entreprise DARGENTON (37120) Richelieu	12 802.29	18 468.95	31 271.24
Lot électricité - Entreprise GAVEL (37140) Benais	10 755.00	6 769.00	17 524.00
Lot plomberie - Entreprise TREGRET (37140) Benais	4 130.05	2 862.60	6 992.65
Lot chauffage gaz - Entreprise TREGRET (37140) Benais	/	6 942.90	6 942.90
Lot carrelage, faïence - Entreprise LEFIEF (37220) Brizay	13 608.00	2 098.00	15 706.00
Lot peinture – sols souples Entreprise CHASLES-BOSTEAU (49490) Noyant	5 113.50	14 691.25	19 804.75
TOTAL €uros HT	121 384.62	99 468.88	220 853.50

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,

VU la proposition faite par la commission d'appel d'offres,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

Et AUTORISE la Présidente à signer les marchés à intervenir, et toutes les pièces s'y rattachant, avec les entreprises visées ci-dessus.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

VI. CONSTRUCTION D'UN CHENIL INTERCOMMUNAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BENAIS

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé, lors d'une précédente réunion, de construire un chenil intercommunal.

Elle rappelle également que la Commune de Benais avait accepté, suivant délibération en date du 8 octobre 2007, de mettre à disposition un terrain situé au lieu dit « La Vallée Chanrie » ; il s'agit de la parcelle cadastrée section C n° 264 (en partie), Commune de Benais, d'une surface d'environ 400 m².

Elle souligne la nécessité d'officialiser cette mise à disposition de terrain par un acte notarié et, à cet effet, propose de faire établir un bail emphytéotique.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de La Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

AUTORISE la Présidente à signer le bail emphytéotique, dont la rédaction sera confiée à Maître Philippe DESPINS, notaire associé à Bourgueil.

S'ENGAGE à supporter les frais correspondants à la rédaction de ce document.

S'ENGAGE également à prendre les frais éventuels de bornage qui s'avèreraient nécessaires pour délimiter l'emprise du terrain.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

VII. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

▪ Bâtiment ZA Bourgueil

Madame la Présidente précise que Monsieur DEGRAEVE, Responsable de l'entreprise ATMA, sollicite l'autorisation de la Communauté de Communes pour sous louer une partie du bâtiment qu'il occupe à Monsieur Jean Michel VALLEE menuisier à Saint Nicolas de Bourgueil, qui est dans l'impossibilité d'exercer actuellement suite à un incendie qui a détruit tout son outil de travail.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette demande.

▪ Stage sur le thème « Taxe de séjour »

Monsieur GODIN rappelle qu'il avait été missionné pour le recrutement d'un stagiaire et ce pour la réalisation d'une étude portant sur l'éventuelle mise en place d'une taxe de séjour.

Il propose d'une part, d'autoriser la Présidente à signer une convention avec l'université d'Angers car un stagiaire souhaite réaliser ce stage au sein de notre collectivité, et de lui octroyer d'autre part une indemnité allouée pour de tels stages, selon une grille définie lors d'une précédente réunion.

Pour ce stagiaire (BAC +4) cela correspond à 30% du SMIC/mois.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable.

▪ **Transfert des garages rue de Fontenelle**

Madame SAILLET rappelle par ailleurs que les garages situés rue de Fontenelle à Bourgueil auraient dû être transférés dans le patrimoine de la Commune de Bourgueil, fin 2001.

Lors du transfert des biens au moment de la récréation de la Communauté de Communes, ces biens ont été pris en compte par erreur, elle propose donc de régulariser cela devant Notaire (Maître DESPINS), les frais étant supportés par la Commune de Bourgueil.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable.

Tour de Table

Madame la Présidente, avant de passer la parole à ses collègues, tient à remercier les élus et le personnel de la Communauté de Communes pour le travail accompli et souhaite que cela se poursuive dans le même esprit.

Monsieur Lilian EXPERT

Il souligne la nécessité à court terme de dégager de nouvelles recettes sinon il faudra impérativement revoir les charges à la baisse.

Monsieur Roger LE COZ

Il dresse un bilan complet des nombreuses opérations qui ont été réalisées au cours de ce mandat.

Monsieur Claude GODIN

Il souligne le dynamisme de la Communauté de Communes et espère que cela s'inscrira dans la continuité. Il tient à remercier Pascal PINARD et Jacques MAGONNET qui se sont beaucoup investis pour la Communauté de Communes.

Monsieur Jean DUMONT

Il souligne l'importance de rappeler en fin de mandat toutes les opérations engagées et réalisées par la Communauté de Communes.

Monsieur Régis MUREAU

Il souligne l'intérêt de faire démonter au plus tôt le panneau « gendarmerie nationale » sur les anciens bâtiments.

Monsieur Christel COUSSEAU

Il tient à souligner la bonne ambiance affichée à chaque réunion, cela malgré de petites divergences pour certains dossiers.

Monsieur Alain GOURDON

Il soulève à nouveau le problème du stade annexe précisant que les entreprises avaient été mises en demeure de pallier aux désordres constatés. Si aucune suite n'est donnée, il faudra engager une procédure auprès des entreprises responsables.

Monsieur Yves LEMOGNE

Il souligne le travail accompli par la Présidente et n'oubliera jamais la bonne ambiance affichée à chaque réunion.

Il manifeste une pensée pour Pascal PINARD et Jacques MAGONNET qui ont beaucoup apporté à la Communauté de Communes.

Monsieur Jacky FORASTIER

Il tient à remercier l'Assemblée pour la confiance qui lui a été accordée tout au long de ce mandat.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

Fait à Bourgueil, le 20 mars 2008.

Le Président.

Nadine SAILLET